

Motion 1706

Valorisation et développement des filières de formation professionnelle à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la nécessité de mieux faire connaître et de valoriser les filières professionnelles auprès des enseignants, des élèves et des parents,
- la difficulté de maintenir certaines filières de formation professionnelle à Genève,
- les difficultés pour les PME et les PMI de consacrer le temps et les compétences nécessaires à la formation d'apprentis,
- la loi cantonale sur la formation professionnelle, actuellement en révision dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (NLFPr),
- le rapport de la CEPP (RD 637) sur l'évaluation du dispositif de surveillance de l'apprentissage en entreprise ainsi que le rapport du Conseil d'Etat (M 1305-B) sur la motion « Formation professionnelle : une filière à préserver ! »,

invite le Conseil d'Etat

- à développer une véritable stratégie de communication, à l'attention des parents, des élèves et des enseignants, pour valoriser les filières de formation professionnelle ;
- à intensifier les contacts entre le monde de la formation et les secteurs économiques concernés ;
- à accepter le principe que chaque élève puisse suivre un stage professionnel durant sa scolarité obligatoire et d'en faciliter la démarche ;
- à proposer de nouvelles mesures incitatives susceptibles d'amener les entreprises à former davantage, notamment en simplifiant les procédures ;
- à mettre à disposition des PME et des PMI, en collaboration avec les partenaires sociaux, les moyens adéquats à la formation d'apprentis ;

-
- à prendre en compte les expériences menées dans ce domaine, dans d'autres cantons suisses ou à l'étranger ;
 - à offrir davantage de places d'apprentissage dans les administrations publiques ;
 - à évaluer les résultats des mesures entreprises pour valoriser la formation professionnelle.